Police

PREVENTION CAMBRIOLAGES EXTERIEUR DES HABITATIONS ET IMMEUBLES

❶ Dans les appartements : plusieurs éléments à prendre en compte :

- **Fermez la porte avant et les portes de communications** entre les différentes zones communes du bâtiment, comme les caves et les garages ;
- **Fermez portes et fenêtres** lorsque vous quittez l'appartement.

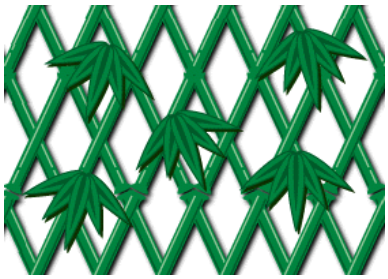

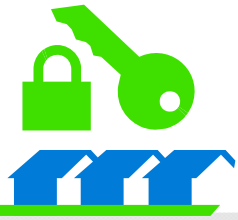

❷ Les accès à l'immeuble :

- **Entrée principale :** utilisez le parlophone/ vidéophone comme il se doit ;
- **Accès via le garage** : évitez les entrées de garages ouvertes, préférez les Portes qui se ferment automatiquement après l'entrée ou la sortie de véhicules ;
- **Accès aux parties communes** : veillez à bien **fermer les portes de communication** entre les locaux communs ;

- **Entrée de l'appartement :** utilisez un judas ou un entrebâilleur.

❸ Systèmes de fermeture : Optez pour la qualité .

- **Enregistrez vos biens de valeur :** dressez un inventaire précis (marque, type et n° de série etc…) de vos objets, prenez également des photographies de chacun des objets.
- **Faites appel à des professionnels ;**
- **Demandez conseil à votre architecte ou à un conseiller en prévention :** (l'appel au conseiller en techno-prévention est gratuit, après visite sur place et/ou consultation des plans, il vous fournira un avis sur mesure).

❹ A l'extérieur de votre habitation et dans votre jardin, quelques conseils simples :

- **Le jardin** : la première barrière (ligne de défense) contre les cambrioleurs et faites attention à la végétation ; trop imposante elle peut nuire au contrôle social et cacher des visiteurs indésirables ;
- **Abri de jardin :** il contient parfois de l'outillage qui pourrait être fort utile à des éventuels cambrioleurs, veillez à le sécuriser et ne laissez pas trainer de l'outillage dans le jardin (tournevis, marteau, échelle) ;
- **Eclairage extérieur** : il ne met pas seulement votre habitation en valeur mais dissuade d'éventuels visiteurs indésirables, (un éclairage de type halogène est recommandé).

Police

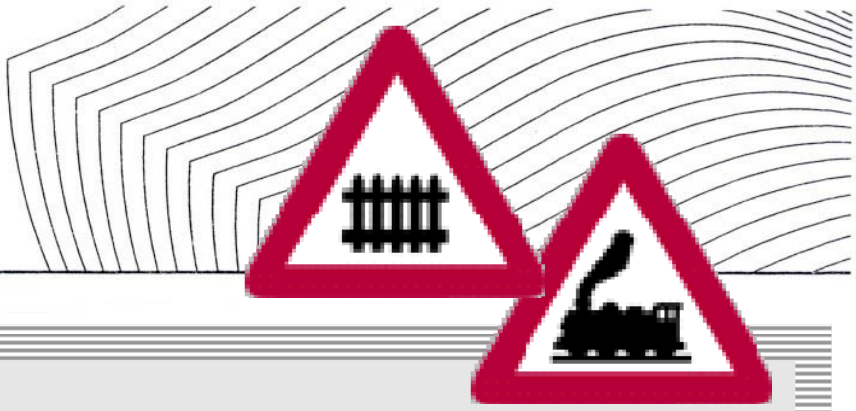

PASSAGES A NIVEAU : MODE D EMPLOI

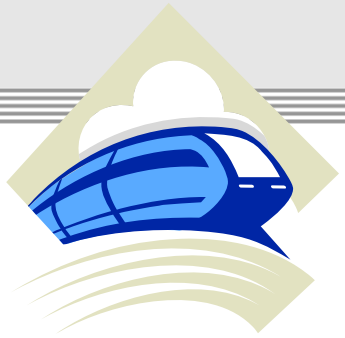

Les passages à niveau peuvent être source d'accidents, l'actualité en témoigne, c'est pourquoi de strictes règles de sécurité sont établies. L'usager de la route qu'il soit piéton, cycliste, automobiliste, motocycliste, conducteur « poids lourds » etc..., est obligé de respecter le code de la route en la matière.

Voici quelques conseils pour les aborder en toute sécurité !!....

1. ***Il est strictement interdit de traverser un passage à niveau lorsque, les barrières sont en mouvement ou sont fermées, quand les feux rouges clignotent et/ou quand le signal sonore retentit !***

2. ***Lorsque les feux rouges clignotent alternativement ⇒ il est interdit de franchir le passage à niveau.***
   Le feu blanc fonctionne ⇒ vous pouvez le franchir.

3. ***En cas de trafic très dense, vous pouvez vous retrouver bloqué sur le passage, ne vous y engagez pas mais attendez que la situation évolue favorablement avant de le traverser.***

4. ***Pour les passages à niveau sans barrières et sans feux, assurez vous qu'aucun train n'approche avant de passer.***

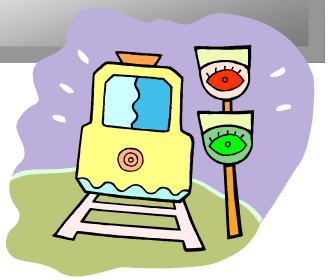

Police

LE QUAD : C'EST FUN !! ATTENTION AU RESPECT DES REGLES DE CONDUITE !

2 types de quads

Les quads plus puissants sont considérés comme des quadricycles à moteur

- La masse maximale ne dépasse pas 400 kg
- la puissance maximale du moteur n'excède pas 15 KW

▶ L'âge minimum légal = 18 ans

▶ Le permis B obligatoire.

- Le véhicule n'excède pas 350 kg,,
- la cylindrée ne dépasse pas 50 cm3 (ou puissance maximale de 4 KW)
- la vitesse ne peut dépasser 45 km/h

→ le quad est assimilé à un cyclomoteur de classe B :

▶ L'âge minimum légal = 16 ans

▶ Le permis A3 obligatoire.

Règles de circulation particulières :

Les quads sans habitacle ne peuvent pas circuler :

.⊗ sur les autoroutes ;

⊗ sur les routes pour automobiles ;

.⊗ sur les chemins réservés aux piétons, cyclistes ou cavaliers ;

. ⊗ sur les Ravels ;

⊗ sur les chemins agricoles.

Le quad ne peut pas transporter plus de personnes que le nombre de sièges aménagés et le port du casque est toujours obligatoire.

Police

TRAVAUX A HOUTHEM

MESURES DE CIRCULATION

Des travaux ont débuté ou démarreront dans quelques jours à Houthem dans la rue d'Hollebeke entre l'école communale et la Résidence Ma Campagne. Ces travaux devraient s'étendre jusqu'au mois d'octobre prochain.

Quelle incidence sur la circulation et le stationnement ?

- **La circulation et le stationnement seront interdits dans le chantier excepté pour les riverains ;**
- **Des déviations seront mises en place pour le trafic normal et pour les poids lourds (voir plan ci-dessous) ;**

PLAN DE CIRCULATION ET DE DEVIATIONS DURANT LES TRAVAUX

Itinéraires de déviations

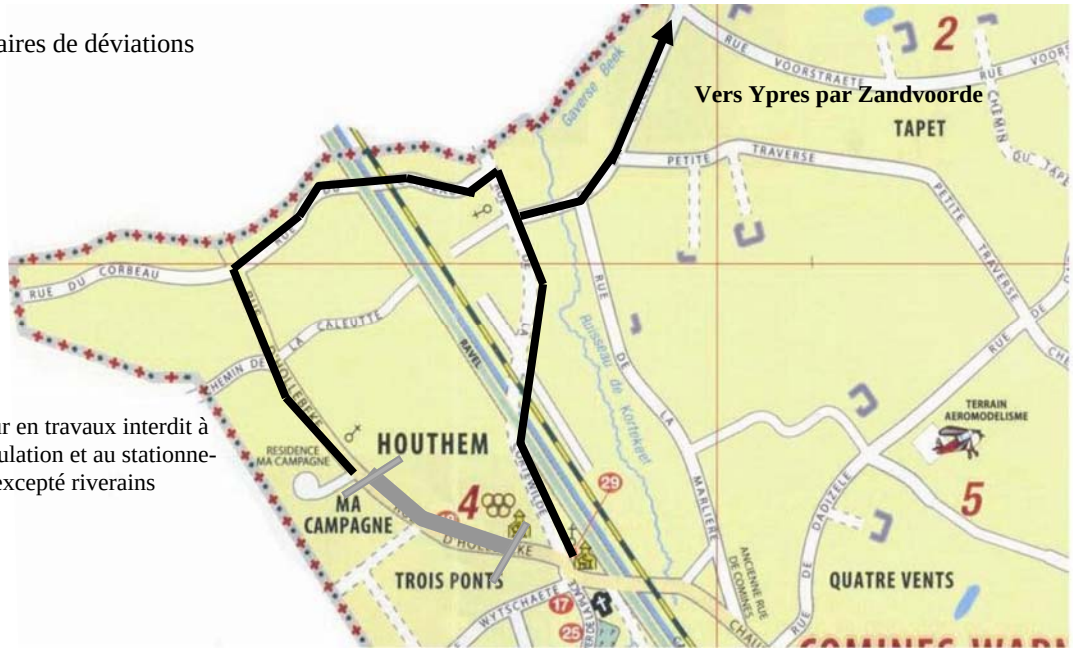

Secteur en travaux interdit à la circulation et au stationnement excepté riverains